



Les DIX garanties d'un stage en juridiction administrative

- ① un accueil personnalisé par le président de la juridiction ou son adjoint
- ② un accompagnement par un maître de stage référent pendant six mois
- ③ un point d'étape formalisé au moins tous les deux mois
- ④ une formation initiale aux méthodes de travail et de rédaction du juge administratif
- ⑤ un accès à tous les outils de travail et à toutes les ressources documentaires de la juridiction
- ⑥ la possibilité de traiter plusieurs types de contentieux si la compétence acquise par le stagiaire le permet
- ⑦ un retour des magistrats rapporteurs sur les dossiers préparés par le stagiaire
- ⑧ le droit d'assister aux séances d'instruction de la chambre à laquelle est rattaché le stagiaire
- ⑨ la possibilité d'assister au délibéré des dossiers préparés par le stagiaire, avec l'accord du président de chambre
- ⑩ l'occasion d'assister aux audiences se déroulant dans la juridiction

Mais un stage en juridiction administrative, c'est aussi :

**la garantie d'une connaissance intime des rouages du procès administratif et
une expérience inégalable de la fabrique du droit public !**